

#### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada PO Box 1408, Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg

Manitoba R3C 2Z1

Bid Fax: (204) 983-0338

# SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region P.O. Box 1408, Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3C 2Z1 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
Consultant Services - Firing Ran	ges			
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.		
ET025-140911/A			003	
Client Reference No N° de référence du client		Date		
RCMP		2013-11-19		
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG			
PW-\$PWZ-202-8655				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME			
PWZ-3-36113 (202)				
Solicitation Closes - L'invitation prenat - à $02:00~\mathrm{PM}$ on - le $2013-11-27$		nd fi	Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur	
Thompson, Valerie			pwz202	
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX		
(204) 983-2372 ( )		(204) 983-7796		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	-
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig (type or print)	n on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à signification	gner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	-
Signature	Date

Delivery Offered - Livraison proposée



Solicitation No. - N° de l'invitation

ET025-140911/A

RCMP

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

003

pwz202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWZ-3-36113

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### **AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**

## PROLONGEMENT DU DÉLAI :

Veuillez être avisé que la date de réception des soumission initiallement prévue pour le 22 novembre 2013 <u>est prolongé au 27 novembre 2013 à 14:00.</u>

Solicitation No. - N de l'invitation ET025-140911/A Client Ref. No. - N de rf. du client RCMP

Amd. No. - N de la modif. 003 File No. - N du dossier PWZ-3-36113 Buyer ID - Id de l'acheteur pwz202 CCC No./N CCC - FMS No/ N VME

Les modifications suivantes apportées aux documents d'appel d'offres sont en vigueur immédiatement et feront partie des documents contractuels:

Supprimer la disposition suivante :

1.2.3.7.1 Accéder au système de récupération des balles pour modernisation ou remplacement.

Ajouter la disposition suivante :

1.2.3.7.1 Évaluer le système de récupération des balles en vue de sa modernisation ou de son remplacement éventuel.

Supprimer la disposition suivante :

1.2.3.8.1 Accéder au système de récupération des balles pour modernisation ou remplacement.

Ajouter la disposition suivante :

1.2.3.8.1 Évaluer le système de récupération des balles en vue de sa modernisation ou de son remplacement éventuel.

Supprimer la disposition suivante :

1.2.3.9.1 Accéder au système de récupération des balles pour modernisation ou remplacement.

Ajouter la disposition suivante :

1.2.3.9.1 Évaluer le système de récupération des balles en vue de sa modernisation ou de son remplacement éventuel.

## Questions au sujet de la modernisation des salles de tir de la GRC

### Présentation n° 1

- 1. Pouvons-nous obtenir de nouvelles photos des installations?
  - a. Photos de l'extérieur pour montrer les entrées et sorties du bâtiment.
  - b. Photos de l'intérieur pour confirmer le nombre de couloirs de tir et leur configuration.
  - c. Photos supplémentaires de l'intérieur pour montrer les locaux de soutien.

Aucune autre photo ne sera fournie pour des raisons de sécurité.

2. À titre de référence, existe-t-il des plans d'étage, des coupes du bâtiment et des dessins de MEP?

Aucun document n'est disponible aux proposants avant l'attribution du contrat.

3. Clarification sur les exigences d'inspection pendant les travaux (aux deux semaines, selon la clause 2.6.2.3). Les rapports aux deux semaines indiquent qu'il faut examiner l'avancement des travaux aux deux semaines.

Le texte devrait lire « rencontres sur l'avancement tenues aux deux (2) semaines ». Ces rencontres n'ont pas à être sur le chantier, mais peuvent avoir lieu avec des outils électroniques. Une rencontre sur le chantier doit se tenir une (1) fois par mois.

4. Quelle est la cote de sécurité requise et comment doit-on l'obtenir?

L'accès aux installations devra se faire à l'aide d'une escorte. Les renseignements seront fournis à la GRC, qui effectuera une analyse des exigences de sécurité selon les conditions supplémentaires du Mandat.

- 5. La clause 1.2.5.6 mentionne le « budget du ministère utilisateur ». L'information relative aux limites budgétaires en question nous sera-t-elle transmise?
  Aucune information sur les limites budgétaires ne sera fournie.
- 6. Veuillez nous donner des précisions sur les dépenses liées aux déplacements (appendice C Formulaire de proposition de prix). La limite indiquée de 5 000 \$ s'applique-t-elle par personne par déplacement? Par déplacement à chaque emplacement? S'agit-il du total pour le projet?

L'article sur les coûts de déplacement sera supprimé de la partie sur les débours.

7. Veuillez nous donner des précisions sur les dépenses liées aux essais (appendice C – Formulaire de proposition de prix). À quels essais renvoie-t-on? La limite indiquée de 5 000 \$ s'applique-t-elle à chaque emplacement? S'agit-il du total pour le projet?

L'article sur les coûts des essais sera supprimé de la partie sur les débours. Il incombe à l'expertconseil de déterminer quels seront les essais requis afin d'évaluer l'état des salles de tir.

- 8. Y aura-t-il une réunion préalable à l'appel d'offres?
  Non.
- 9. Pouvons-nous visiter la salle de tir de Winnipeg avant de déposer notre soumission? Non. Aucune visite n'est prévue pour des raisons de sécurité.
- 10. Existe-t-il des études précédentes supplémentaires de certaines installations ou de leur ensemble (limites de soutien structural, études sur les substances dangereuses, etc.)? Le cas échéant, pouvons-nous les consulter avant de présenter notre soumission? (3.2.4)

Aucun document n'est disponible aux proposants avant la présentation des soumissions.

11. Devons-nous fournir un prix par salle de tir ou un prix pour l'ensemble du projet?

Aux fins de soumission d'une proposition, l'ensemble des travaux devrait être considéré comme un seul et unique projet. Après l'attribution du contrat, des estimations distinctes pour les travaux de chaque emplacement devront être fournies (voir la clause 1.6.1.2).

- 12. Est-il préférable de continuer à utiliser des ramène-cibles dans les trois salles de tir? Oui, les trois salles de tir devront être équipées de ramène-cibles.
- 13. Les trois salles de tir devront-elles être équipées de systèmes de ciblage avec « coureur »?

Des cibles de coureur ne sont pas nécessaires dans le cadre du programme actuel d'entraînement aux armes à feu de la GRC. Il serait préférable d'installer un système de ciblage avec coureur uniquement pour la salle de tir de Winnipeg pour l'entraînement de service spécial aux armes à feu. Le prix de cette option devrait être établi séparément.

#### Questions au sujet de la modernisation des salles de tir de la GRC

## Présentation n° 2

- 1. Afin d'élaborer un prix fixe pour la phase de conception détaillée, nous avons besoin des renseignements suivants sur les bâtiments existants :
  - .1 Pouvons-nous supposer qu'il existe des espaces de bâtiment adéquats pour la construction de locaux d'installations mécaniques afin de loger de nouveaux systèmes modernes de traitement de l'air, de dépoussiérage et de collecte des eaux usées?

Non, chaque emplacement devra être évalué pour déterminer la solution offrant le meilleur rapport qualité-prix.

.2 Les murs derrière les systèmes de récupération des balles existants sont-ils des murs de soutènement contre de la terre, ou y a-t-il d'autres espaces en sous-sol « ouverts » derrière la zone des systèmes de récupération des balles? Le cas échéant, est-il possible d'agrandir la salle de tir jusque dans de tels espaces « ouverts »?

Il est impossible d'agrandir les salles de tir telles qu'elles sont configurées.

2. Prière de confirmer que le prix fixe ne doit pas comprendre le coût des essais de détection du plomb et des travaux d'élimination du plomb à l'extérieur de la salle de tir?

Le prix fixe comprend le coût des essais de détection du plomb et des travaux d'élimination du plomb.

3. À la clause 1.2.3, Exigences techniques du Mandat, .2, Exigences de l'utilisateur, 1.3, Enquêtes sur l'exposition au bruit : il m'était impossible de trouver ce titre de document dans l'information mise à notre disposition. Je n'ai trouvé que des commentaires généraux sur l'acoustique dans le Rapport d'inspection des salles de tir de la Division D de la GRC. Pouvez-vous s'il-vous-plaît nous transmettre le document d'Enquêtes sur l'exposition au bruit? Sinon, pouvez-vous clarifier l'intention de cette clause?

L'intention est de limiter l'exposition au bruit aux utilisateurs de la salle de tir et de limiter la pollution acoustique provenant de la salle de tir.

4. Les exigences indiquent qu'il faut installer un nouveau système de collecte des eaux usées à chaque salle de tir. Prière de confirmer si les planchers de chaque salle de tir consistent en dalles sur terreplein ou s'il s'agit de dalles porteuses (autoportantes).

Il faudra procéder à l'évaluation de chaque emplacement.

Prière de confirmer quelles salles de tir comportent des systèmes d'alimentation en air laminaire.
 D'après les photos fournies, seule la salle Dauphin semble présentement utiliser ce type de système d'alimentation en air.

Les systèmes existants varient et pourraient nécessiter des modifications selon les solutions recommandées.

6. Prière de confirmer les débits d'air existants pour les systèmes d'alimentation en air de chaque salle de tir

Ces renseignements ne sont pas disponibles.

#### Questions au sujet de la modernisation des salles de tir de la GRC

#### Présentation n° 3

#### Ventilation

- Les dessins de mécanique d'après exécution des systèmes existants nous seront-ils fournis?
   Les renseignements disponibles seront fournis au proposant retenu.
- 2. Y aura-t-il des données de performance du matériel existant et/ou des rapports d'équilibrage de l'air? Les renseignements disponibles seront fournis au proposant retenu.
- 3. Pouvons-nous consulter dès maintenant les données relatives à l'approvisionnement et à l'extraction en air du système de CVCA?

Non, ces données ne sont pas disponibles.

4. Quelle est la configuration des systèmes existants, c.-à-d. sur le toit, à l'extérieur au niveau du sol ou à l'intérieur du local mécanique?

Il faudra procéder à l'évaluation de chaque emplacement.

- La configuration existante doit-elle être conservée (si possible)?
   L'expert-conseil doit évaluer la configuration et recommander la solution optimale, y compris une reconfiguration éventuelle.
- Ces systèmes fournissent-ils du chauffage et du refroidissement?

  Non
- 7. Quelle est la source de chaleur pour la ventilation, p. ex. le gaz naturel, l'électricité, un système hydronique à chaudière centrale?

Il faudra procéder à l'évaluation de chaque emplacement.

- Quelles sont les dimensions des couloirs de tir de la salle?
   Les couloirs de tir mesurent 25 mètres de longueur.
- 9. Comment l'air fourni est-il acheminé aux couloirs de tir existants, p. ex. par des panneaux à écoulement laminaire ou des diffuseurs d'air mélangé?

Chaque emplacement pourrait devoir être modifié, ce qui sera déterminé après son évaluation.

- 10. S'il faut augmenter la capacité du système de ventilation, existe-t-il un accès facile pour faire passer des conduits de diamètre supérieurs, au besoin, ou faudra-t-il aussi procéder à la modification d'autres secteurs du bâtiment? Nous apprécierions de pouvoir consulter les dessins d'architecture, de structure et d'électricité existants afin d'évaluer l'ampleur du travail d'ingénierie à effectuer.
  - Il faudra procéder à l'évaluation de chaque emplacement.
- 11. Quelles sont les normes relatives à la santé (contamination au plomb et au CO) qui seront appliquées? Il faudra effectuer un examen selon les exigences du code.
- 12. Faudra-t-il absolument installer un système de ventilation à récupération de l'énergie? La solution qui offrira le meilleur rapport qualité-prix sera recommandée.

#### Commandes

- Quels sont les systèmes de commande existants, p. ex. pneumatiques, électriques, électroniques, CND? Il faudra procéder à l'évaluation de chaque emplacement.
- 2. Les commandes des salles de tir sont-elles indépendantes du reste du bâtiment? Il faudra procéder à l'évaluation de chaque emplacement.
- 6. Les commandes existantes doivent-elle être modernisées en CND si elles ne le sont pas déjà ou simplement réparées et modifiées au besoin?
  La solution qui offrira le meilleur rapport qualité-prix sera sélectionnée.

## <u>Plomberie</u>

 Y a-t-il des exigences ou améliorations relatives à la plomberie autres que celles visant l'inspection et la réparation des installations existantes dans les salles de tir? Oui, consulter le Mandat.